™TN Ç°™mlss¡°n. candienne des pensions, établie par la loi sur les pensions (S.R.C. 1952, ch 207), et la Commission des allocations aux anciens combattants, établie par la loi sur les allocati aux anciens combattants (S.R.C. 1952, chap. 340), relèvent aussi du Parlement par le cana ministre des Affaires des anciens combattants.

Le ministère compte des établissements et des services de traitement dans un certain nomb centres urbains. De plus, il maintient, dans les grandes villes du Canada, des bureaux partagé la Commission canadienne des pensions et la Commission des allocations aux anciens combatt ainsi qu'un bureau à Londres.

Ministère des Affaires extérieures.—Le ministère a été établi en 1909 par une loi sur l'établiss ment d^un ministère des Affaires extérieures (S.R.C. 1952, chap. 68). Sa principale attribution de protéger et de favoriser les intérêts du Canada à l'étranger. Il est dirigé par le Secrétaire d' aux Affaires extérieures. Son directeur permanent (sous-ministre) est le sous-secrétaire d'Etat Affaires extérieures. Il est aidé d'un sous-secrétaire suppléant, et de quatre sous-secrétaires adj et il est renseigné par les chefs des diverses divisions, chacun étant chargé d'une partie du tr du ministère. Les chefs de division sont aidés par les agents du service extérieur, les agents ministration et un personnel administratif. Les agents du ministère à l'étranger sont officiellem appelés hauts-commissaires, ambassadeurs, ministres, conseillers, premiers, deuxièmes, troisi secrétaires et attachés dans les missions diplomatiques, et consuls généraux, consuls et vice-c dans les postes consulaires. Le ministère dirige 78 missions diplomatiques, consulaires et au à l'étranger. D'autre part, des ambassadeurs ou hauts-commissaires non résidents représ le Canada dans 34 autres pays.

A Ottawa, l'activité du ministère est exercée par 25 divisions et trois sections. Les divisio peuvent se répartir en trois catégories: géographique, organique et administrative. Les six divis géographiaues sont: Afrique et Moyen-Orient, Commonwealth, Europe, Extrême-Orient, Amériq latine et Etats-Unis. Quant aux treize divisions organiques, ce sont: la Division des communi tions, la Division consulaire, les Divisions n°1 et 2 de liaison avec la défense, la Division du dé- sarmement, la Division économique, la Division historique, la Division de l'information, la Divi sion juridique et celles des passeports, de la presse et de liaison, du protocole et des Nations U De leur côté, les six divisions administratives comprennent: Services administratifs, Finances, A vités du personnel, Service du personnel, Dossiers ainsi que Biens et fournitures. Le minis compte aussi un Service d'inspection, un Service de l'organisation et des méthodes et un Servic améliorations administratives.

La Commission mixte internationale fait rapport au Secrétaire d'État aux Affaires extérieur du Canada ainsi qu'au Secrétaire d'État des États-Unis.

Ministère de l'Agriculture.—Les attributions de ce ministère créé en 1867 (S.C. 1868, chap 53) embrassent toutes les sphères de l'agriculture. Les recherches et les expériences relève la Direction des recherches, tandis que le maintien des normes et la protection des produits ress à la Direction de la production et des marchés, ainsi qu'à la Direction de l'hygiène vétérina En ce qu'elle a trait à l'inspection, au pesage, à l'entreposage et au transport des grains, la loi s grains du Canada relève de la Commission des grains; de son côté, l'Administration du rétabli ment agricole des Prairies s'occupe de la récupération et de la mise en valeur des terres. lois (assurance-récolte, assistance à l'agriculture des Prairies et stabilisation des prix agric tendent à la sécurité économique du cultivateur et à la stabilité des prix agricoles. La Soc du crédit agricole et la Commission des grains font rapport au Parlement par le canal du mini de l'Agriculture.

Ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration.—Créé en décembre 1949 (S.R.C. 1952, chap.67), le ministère entra en fonctions le 18 janvier 1950 sous la direction du ministre de la Citoy neté et de l'Immigration. La majeure partie du travail est effectuée par quatre Directions. Direction de la citoyenneté canadienne aide les organismes gouvernementaux et autres corps pu qui s'occupent de faciliter l'adaptation des nouveaux venus et de rendre les Canadiens conscien leurs privilèges et responsabilités en tant que citoyens. La Direction de l'enregistrement de citoyenneté canadienne applique la loi sur la citoyenneté canadienne et a la garde de tous les ments relatifs à cette loi et à toutes les lois sur la naturalisation antérieurement en vigueur. Direction de l'immigration applique la loi et les règlements sur l'immigration, et est chargée choix, de l'examen et du transport des immigrants ainsi que de l'exclusion ou de l'expulsion indésirables et de l'établissement des immigrants au Canada. La Direction des affaires indie s'occupe de l'administration de toutes les affaires indiennes. Son organisation se compose siège central à Ottawa, d'un personnel de surintendants régionaux et de 89 agences locales.

La Société centrale d'hypothèques et de logement fait rapport au Parlement par le canal ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration.

Ministère du Commerce.—Ce ministère continue d'élargir le champ d'action de ses service d'année en année depuis son entrée en fonctions, le 5 décembre 1892, par suite d'un décret du c Il avait été créé près de cinq ans auparavant, le 23 janvier 1887, par une loi du Parlement. Le sonnel du ministère compte aujourd'hui 194 délégués commerciaux en fonction au siège même à l'étranger; ce nombre comprend des délégués adjoints et des spécialistes des produits agricole produits de la pêche et des produits de la forêt. Ils sont membres d'une mission maintenue par le ministère des Affaires extérieures, les délégués commerciaux jouissent du rang diplomatique ministre (Commerce), de conseiller commercial ou de secrétaire du commerce.